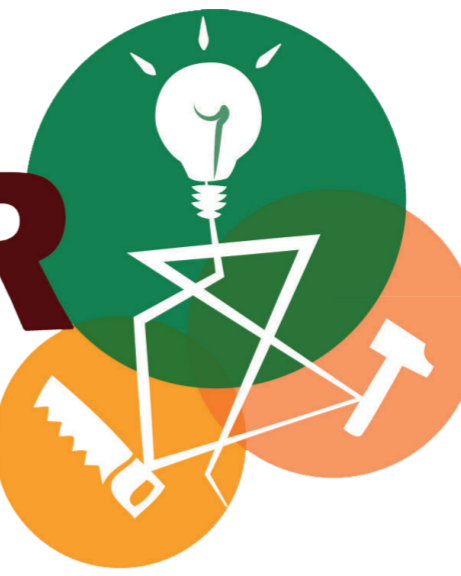


# ADHÉRER À L'ATELIER *Solidaire*



“L'atelier solidaire, lieu pérenne implanté au cœur du quartier d'Empalot, vise à permettre une implication active des habitants à la vie citoyenne et à créer du lien social à l'échelle du quartier”. Il est “un lieu ressource ouvert aux habitants [...], qu'ils soient propriétaires ou locataires. Il vise à les encourager à se réapproprier leur logement en les formant à réaliser les menus travaux d'entretien qui leur incombent, ou d'autres travaux participant à l'amélioration de leur confort et de leur cadre de vie, et à leur donner les outils pour contrôler leurs dépenses en énergie et en eau”  
Extraits de la Convention Cadre d'Objectifs et de Moyens de l'Atelier Solidaire.

Impliqués depuis le démarrage du projet, les habitants y sont associés en co-responsabilité avec l'ensemble des acteurs du projet : Edf, Toulouse Métropole, La Mairie de Toulouse, Habitat Toulouse, Leroy Merlin, la Caf et les Compagnons Bâtisseurs.

Cette co-responsabilité s'étend à l'ensemble de la « vie » de l'Atelier Solidaire : fonctionnement, actions, communication, évaluation, perspectives, financement ...

## LA PLACE DES HABITANTS (TES) EST AU CŒUR DU PROJET DE L'ATELIER SOLIDAIRE, EN TANT QUE PREMIERS BÉNÉFICIAIRES ET PREMIERS ACTEURS. ELLE PERMET (EST LA CONDITION) :

- que l'action de l'Atelier Solidaire réponde aux attentes des habitants (tes) et à leurs besoins et qu'ils en soient les premiers bénéficiaires du projet ;
- l'implication active des habitants (tes) à la vie citoyenne ;
- de favoriser le lien social et de renforcer les solidarités ;
- aux habitants (tes) d'être acteur de leur environnement et de leur cadre de vie ;
- de favoriser l'autonomie des habitants (tes) dans leur lieu de vie et de renforcer leurs savoir-faire ;
- de valoriser les initiatives d'habitants (tes) ;

## COMMENT LES HABITANTS (TES) PEUVENT-ILS (ELLES) ÊTRE ACTEURS (TRICES) DU PROJET ATELIER SOLIDAIRE :

- en adhérant à l'Atelier Solidaire ;
- en ayant la possibilité :
  - d'utiliser un service : permanences d'accueil, conseils, Outithèque ...
  - de participer à des actions : ateliers, sensibilisations, formations, ...
  - de donner son avis, de faire des propositions (soit directement auprès des professionnels ou habitants soit en participant aux rencontres organisées pour les habitants et adhérents)
  - de faire du bénévolat : Animation d'ateliers, tenir une permanence, participer à un chantier, au fonctionnement de l'Atelier Solidaire, en contribuant à un groupe de travail, en faisant la promotion de l'Atelier Solidaire, en offrant un service, un savoir, un savoir-faire...
  - de participer aux instances de décisions de l'Atelier Solidaire ou d'y être représentés (Comités techniques et Comités de Pilotage)

## PLACE DES HABITANTS (TES) DANS LES INSTANCES DE DÉCISION :

Des représentants d'habitants et d'adhérents participent aux instances de décisions de l'Atelier Solidaire. À ce titre, ils portent une parole collective d'habitants à ces instances, ils prennent part aux décisions prises et en informent les habitants.

En septembre 2016, ces représentants sont :

- Fatima SEBRI
- Charles AKESSE
- Anita NICOLINI
- Sylvie LABORIEUX

### Vous pouvez les contacter :

- soit lors des permanences bénévoles les lundis et mercredis après-midi de 14h à 16h
- soit lors des réunions bénévoles organisées tous les 15 jours

